

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE paraissant le Samedi - Tirage 15.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h. Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.95 Chèques Postaux Nantes 6.015



PONTCHATEAU : Le Maire de Pontchâteau nous avise que la foire dite de janvier aura lieu le 21 janvier.

SALON DE LA MACHINE AGRICOLE : Rappelons que ce 8^e Salon ouvrira ses portes le samedi 19 janvier et fermera le dimanche 27. Il se tiendra Parc des Expositions, Porte de Versailles, à Paris.

PLUS DE DROITS D'OCTROI pour les poulets, canards, lapins, oies, pigeons, le beurre, les œufs, les châtagnes et le miel entrant à Nantes, depuis le 1^{er} janvier.

REVISION DU CADASTRE : Un projet de loi vient d'être déposé pour réorganiser, fusionner les services du cadastre ; constituer un Office budgétaire chargé de la mise à jour et de la conservation des documents. Les travaux seraient à la charge des départements et communes, qui auraient leurs représentants au sein de l'Office.

GROUPEMENT DES COOPERATIVES : Sur l'initiative de M. Renaud, directeur du Syndicat d'Anjou, un groupement des coopératives de vente et de transformation du blé vient d'être fondé. Son siège est fixé 15, rue du Louvre, à Paris (au siège de l'Association des Producteurs de Blé).

BILLETS DE 1.000 FRANCS : De nouveaux billets sont mis en circulation par la Banque de France. La vignette du recto représente les têtes de Mercure et de Cérès ; au verso, une statue de la fortune, entourée de deux ouvriers, et sur les côtés les figures de Pasteur et d'Ampeère.

LA COOPERATIVE AGRICOLE DE LA LOIRE-INFÉRIEURE VOUS FACILITERA, DANS QUELQUES JOURS, LE MEILLEUR PLACEMENT DE VOS PRODUITS.

UN RECORD LAITIER vient d'être obtenu, en Angleterre, par une vache de la race « British Friesian », qui a donné, en 24 heures, 59 litres 200 de lait. Le précédent record avait été obtenu par une vache de même race, qui avait donné 59 litres 600.

UN BELIER DE PRIX : Au concours agricole d'Asnières, un bélier, qui avait remporté le championnat, a été adjudé pour le prix de 610 guinées, soit la coquette somme de 72.300 francs. Heureux propriétaire !

NOS CHEVAUX PERCHERONS remportent des succès en Amérique. A Chicago, le 1^{er} prix des étalons de cinq ans a été remporté par un percheron, « A Brossac », vendu par M. Chapelle, éleveur près de Nogent-le-Roi. A Québec (Canada), c'est encore un percheron de quatre ans qui a remporté le championnat.

NOS DINDONS, en raison de leur qualité, sont les plus recherchés en Angleterre. Il en a été exporté l'an dernier, pour ce pays, 34.500 caisses. Les provenances de Sologne, du Gers, de Haute-Garonne et de Normandie sont les plus cotées.

LE SULFO-CARBONATE DE POTASSE peut être utilisé en dissolution (300 grammes pour 100 litres d'eau), comme engrais pour les plantations d'asperges attaquées par la pourriture des griffes ou pour détruire les larves et les cochenilles.

DANS L'OISE, le blé cultivé sur 100.000 hectares donne un rendement moyen de 19 à 20 quintaux ; les betteraves à sucre occupent 36.500 hectares. On compte 18 sucreries, 22 distilleries, 4 féculeries, 51 moulins, 34 laiteries industrielles. Ce département produit environ 750 millions de francs de produits agricoles.

LE SYNDICAT DU LOIR-ET-CHEVRE, qui groupe près de 33.000 agriculteurs, a tiré, en 1927, pour 44 millions et demi de marchandises, dont 25 millions de francs d'engrais. C'est une de nos belles organisations agricoles.

L'IMPOT sur les BÉNÉFICES AGRICOLES en 1929

La loi du 30 décembre 1928 portant fixation du budget de 1929 a apporté quelques modifications à la législation existante en matière d'impôt général sur le revenu et d'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles.

Bornons-nous aujourd'hui à ce dernier. Il frappe la plupart des cultivateurs ; propriétaires, fermiers, métayers qui lisent ce Bulletin. Dans un prochain article, nous examinerons l'impôt général sur le revenu qui en intéresse un nombre bien plus restreint.

Rappelons d'abord que pour l'impôt cédulaire sur les bénéfices agricoles de l'année précédente, l'agriculteur n'a, en principe, aucune déclaration à faire. L'Administration des Contributions Directes le taxe d'office sur un bénéfice forfaitaire réel, ou de ses pertes, ou de son prix de fermage.

La base de ce bénéfice forfaitaire est le revenu cadastral des terres comprises dans l'exploitation, tel qu'il est inscrit à la matrice des propriétés non bâties qu'on peut consulter à la Mairie. Ce revenu cadastral additionné de toutes les parcelles est ensuite augmenté de 1/3, ce qui donne la valeur locative. Puis cette valeur locative est majorée arbitrairement de 75 %. Enfin la valeur locative majorée est multipliée par 2,50 pour l'ensemble des cultures et le résultat ainsi obtenu constitue

la base de l'impôt. Pour favoriser la culture des blés, le coefficient 2,50 est réduit à 2 pour les terres cultivées en blé l'année précédente, mais à la condition que dans les deux premiers mois de l'année, l'exploitant écrive au Contrôleur des Contributions Directes pour lui déclarer la surface et le revenu cadastral des terres qui étaient en blé l'année précédente.

Ces calculs sont bien compliqués pour le contribuable ! Un moyen empirique et simple lui permettra de voir si le bénéfice agricole porté sur son avertissement a été établi régulièrement.

Il n'a qu'à multiplier le revenu cadastral des terres de son exploitation par 5,468 pour l'ensemble des cultures, et seulement par 4,375 pour le revenu cadastral des terres en blé (quand il a fait en temps voulu la déclaration au contrôleur). Le résultat de cette multiplication est son bénéfice agricole imposable.

Ajoutons pour être complet, que les bois, notamment les bois taillis ne sont pas soumis à l'impôt sur les bénéfices agricoles, par suite que leurs revenus cadastraux ne doivent pas être compris dans les calculs ci-dessus — mais qu'au contraire les orraies, les bois industriels (plus résineux par exemple) voient leur valeur locative majorée frappée du coefficient 5, et les jardins maraîchers du coefficient 4,50, au lieu de 2,50 pour la généralité des cultures.

Quand l'agriculteur a reçu son avertissement, que doit-il faire ? Vérifier par le moyen si simple indiqué ci-dessus si son bénéfice imposable a été correctement établi. Très fréquemment des erreurs se produisent dont l'Administration des Contributions Directes n'est pas coupable, car elle ignore souvent la composition exacte des terres de l'exploitation.

Si le contribuable constate une erreur, il doit réclamer dans les 3 mois, en joignant à sa réclamation l'état exact des parcelles cadastrales de son exploitation avec leur revenu tel que porté à la matrice, cette réclamation (sur papier timbré) pour un impôt supérieur à 30 francs) est adressée au Directeur des Contributions Directes du département.

Voilà pour le bénéfice agricole forfaitaire d'après lequel tous les rôles sont dressés par l'Administration. Mais si le contribuable estime que ce bénéfice forfaitaire est très supérieur au bénéfice réel net que lui a donné son exploitation, il peut avoir reçu son avertissement, demander aux Contributions Directes à être imposé sur son bénéfice réel. Il aura alors à l'indiquer, à en fournir les éléments et à produire devant le Conseil de préfecture, par tous modes de preuves, par une comptabilité notamment même très élémentaire, la preuve de ce bénéfice net réel qu'il préfère comme base d'imposition.

Moyen rarement employé, à moins que la différence évidente ne soit trop forte, car l'Administration se montre difficile pour accepter les preuves que le contribuable invoque.

La loi de finances du 30 décembre a apporté une heureuse innovation (depuis longtemps réclamée du reste) pour une situation assez fréquente dans nos régions : l'exploitation par un chef de famille en association avec ses enfants majeurs travaillant et habitant avec lui.

Jusqu'à présent, l'Administration refusait de tenir compte de cette communauté d'intérêts et imposait le chef de famille seul pour la totalité des bénéfices de l'exploitation ; elle refusait de connaître ses enfants majeurs, et, par suite, de consentir des réductions d'impôt à raison des petits enfants de ce-cui.

Désormais l'impôt sur bénéfice agricole sera établi divisément au nom du père de famille chef de l'exploitation, et au nom de chacun de ses enfants majeurs collaborant avec lui et associés par leur travail en communauté d'intérêts, dans la proportion où chacun est fondé dans les bénéfices. Par conséquent, chaque associé, père ou enfants, aura droit à l'abattement à la base, c'est-à-dire à une part de bénéfice exempté d'impôt — droit également à une réduction d'impôt pour ses enfants mineurs.

Les Artisans et les Impôts

D'après l'article 14 de la loi de finances, les artisans travaillant avec les membres de leur famille : père, mère, beau-père, belle-mère, enfants, petits-enfants, gendres et belles-filles, habitant ou non sous leur toit, et n'employant qu'un compagnon et un apprenti de moins de 18 ans avec qui un contrat régulier d'apprentissage a été passé, se trouvent maintenant assujettis à l'impôt sur les salaires et exonérés de la taxe sur le chiffre d'affaires pour la vente des produits de leur fabrication.

La loi de finances a porté à 10.000 fr. au lieu de 7.000 l'abattement au titre salaire, et à 4.000 francs au lieu de 3.000 la déduction à faire pour les enfants de moins de 18 ans et non salariés, à partir du troisième.

L'artisan marié, père de deux enfants, a le droit de déduire de la différence existant entre les revenus de son exploitation et les charges de celle-ci une somme de 10.000 francs ; l'artisan marié, père de trois enfants, une somme de 23.000 fr.

Les dix Commandements du Producteur de Blé

M. Rabaté, inspecteur général de l'Agriculture, résume comme suit les améliorations à apporter à la culture du blé.

- 1^o Étendez vos cultures de luzernes, lotiers, sainfoins, minettes et trèfles bien garnis ; élevez du bétail ; soignez le fumier ;
- 2^o Nettoyez avec grand soin vos cultures sarclées de betteraves, de pommes de terre et de maïs-grain ;
- 3^o En été, purgez vos terres de chiendent ;
- 4^o Choisissez des variétés de blé sélectionnées à bon tallage, bien adaptées au sol et au climat ;
- 5^o Nettoyez les semences ;
- 6^o Pour éviter la carie dans les futurs épis, trempez le grain de semence pendant deux minutes, dans une solution de sulfate de cuivre, à 2 %, ou bien recouvrez-le d'un enrobage très léger de poudre cuprique ;
- 7^o Employez du superphosphate ou des scories, des engrais azotés et des engrais potassiques, pour constituer une fumure bien équilibrée, donnant une récolte touffue, voisine de la verse mais non versée ;
- 8^o Semez en terre meuble, sans lacunes et un peu tassée, fraîche sans être noyée, un peu moutonnée après le semis ;
- 9^o Semez assez épais, pour lutter contre les mauvaises herbes ;
- 10^o Au printemps, nitrates d'abord, assez tôt, puis traités à l'acide sulfurique, binez, buttez, hersez, roulez, sarcliez.

Un Brin de Gaussette...

— Avez-vous remarqué, père Jeannot, que dans notre pays, on a pris c'est diable d'habitude, de blaguer les pompiers et de les tourner en ridicule ? Ça m'agace, quand je pense...

— Ahons ! ça n'est pas ben méchant, père Bouyer, puisqu'ils sont les premiers à en rigoler. Je les regardais, l'autre jour encore, manœuvrer, avec leur casque, enfoncé jusqu'aux oreilles, engoncés dans leur tunique, certainement point faite sur mesure ; eh ben, ils plaisaient en poussant la pompe. La bonne humeur, l'esprit gaulois : ça fait partie de notre race, père Bouyer et ça n'empêche pas la bravoure !

— C'est point parce qu'on a lu dans les journaux, qu'on avait picé des pompiers en train d'allumer des incendies... pour avoir le plaisir de les éteindre, qu'il faut croire qu'ils sont tous pareils. — Il y a partout des gens qui ont des excès de zèle. Dieu merci, les pompiers, ce sont presque tous de braves gens et des braves, qu'on pas froid aux yeux, prêts à se dévouer pour le bien public.

— Que pensez-vous de nos organisations, contre l'incendie, père Jeannot ?

— Dame, dans nos campagnes, ça laisse encore à désirer, surtout pour porter secours dans les fermes isolées, où y a pas de feu de paille à proximité ! Il nous faut des hommes dévoués, qui ont un matériel complet : un matériel plus perfectionné et surtout un budget capable d'alimenter la batterie et l'entretien des sapeurs.

— De la « gaussette », quoi ! c'est presque plus important que la flotte. — Vous oubliez aussi le pinard, père Bouyer — lui, sert à faire descendre la « gaussette ». Mais, blague à part, vous savez que la loi du 28 juillet 1927 a supprimé les subventions de l'Etat aux communes, pour les sapeurs-pompiers. Autrement dit, il faut appliquer le vieux proverbe : « Aide-toi, personne t'aidera ! »

— Comment que vont faire les communes, pour donner aux vieux pompiers, à l'âge de 60 ans, et après 30 ans de service, la p'tite gratification qu'on leur a promise chaque année ?

— C'est la commune qui casquera, mon cher ! Le recrutement des pompiers, aujourd'hui, devient de plus en plus difficile ; surtout les jeunes, ont davantage l'esprit d'indépendance et reculent devant un peu de discipline. Et pourtant, que voulez-vous faire sans discipline, ni organisation sérieuse ? Tenez, père Bouyer, je lisais, l'autre jour, dans un journal, que le Président de la République avait convoqué l'officier supérieur, commandant les pompiers de la capitale :

« Le Président lui demanda des détails techniques, afin de se mettre au courant des améliorations réalisées, dans les mesures de sécurité intéressant les grandes cités, les petites villes, les bourgs et les villages, sans oublier les modifications scientifiques, pour l'étaque du feu. »

« Je suis véritablement fier, a-t-il conclu, de constater les immenses progrès accomplis par nos valeureux pompiers et je fais des vœux sincères, pour que toutes nos villes, toutes nos communes, finissent par posséder bientôt, à leur tour, un service d'incendie, digne de notre siècle et du rang envié, que notre nation tient dans le monde. »

— Bien dit ! père Jeannot. Vive le Président ! ça, au moins, ça donne de l'espoir... Attendez, père Bouyer — j'oubliais de vous dire que c'était pas en France... Il s'agit du Président de la République Allemande et du maréchal von Hindenburg !!!

Il nous ont appris, pendant la guerre, comment se servir des gaz, pour « nettoyer » une tranchée et comment qu'on mettait le feu à une cathédrale — C'est ben juste qu'à présent, ils nous montrent comment s'organiser pour lutter contre l'incendie, en attendant de revenir faire un tour dans notre beau pays « Nach Paris ! »

MAITRE JEANNOT.

Ayant reçu un nombre considérable de nouvelles adhésions, nous prions les cultivateurs, récemment inscrits, de nous excuser du retard qui pourrait se produire dans l'envoi de leur journal.

Que chacun fasse inscrire ses amis et nous serons plus forts pour défendre nos intérêts professionnels. Rappelons que la cotisation est de 3 francs seulement.

CONCOURS ANNUEL d'Animaux Reproducteurs

La Société d'Agriculture de la Loire-Inférieure, porte à la connaissance des éleveurs du département, que son Concours annuel d'animaux reproducteurs aura lieu en avril prochain, dans l'enceinte de la Foire Commerciale de Nantes.

Le programme détaillé en sera publié ultérieurement ; mais nous pouvons annoncer, dès maintenant, que grâce aux subventions importantes, accordées par le Conseil général, la Ville de Nantes, l'Office agricole départemental et de Conseil d'Administration de la Foire-Exposition, la Société pourra distribuer environ trente mille francs de prix. Elle envisage également l'allocation d'une indemnité aux éleveurs éloignés de Nantes, à titre de dédommagement d'une partie des frais de transport des animaux exposés.

L'empressement mis par les éleveurs, à présenter de nombreux sujets d'élevage, au concours organisé par la Société d'Agriculture en 1928, sera certainement renouvelé, sinon accru, lors de la manifestation projetée en 1929.

Ce concours sera, comme le précédent, une excellente leçon de choses pour ceux qui s'intéressent au progrès de notre élevage et nous estimons que les éleveurs tireront profit de la présentation de leurs animaux, par la vente, ou l'échange de reproducteurs de choix, en vue de l'amélioration du champ de leur élevage.

Un coup d'œil rétrospectif SUR LES COURS DU BLÉ

Les prix enregistrés pour les quinze dernières années ont été les suivants pour la France entière, par quintal métrique :

1914.....	29 49
1915.....	30 75
1916.....	32 63
1917.....	50
1918.....	75
1919.....	73
1920.....	99 14
1921.....	70 37
1922.....	70 00
1923.....	90 47
1924.....	108 53
1925.....	129 57
1926.....	143 39
1927.....	149 12
1928.....	161 73

La moyenne de ces quinze dernières années, déduction faite de la plus élevée et la plus faible, ressort donc à 88,43, de sorte que si l'on appelle 100 la moyenne ainsi calculée, le prix moyen du blé pour l'année 1928 s'élève à 182,83.

On voit que le prix moyen 1928 est très approximativement 5 fois plus élevé qu'en 1914. Or, ce coefficient 5 correspond tout juste à la dépréciation du franc, ce qui revient à dire que le producteur vend son blé au même prix qu'en 1914. Son pouvoir d'achat resterait donc le même si tous les articles avaient subi ce même coefficient, mais il n'en est pas ainsi et c'est pourquoi le producteur de blé...

Soignons nos Arbres fruitiers

par E. VINET

Oui ! Soignons nos arbres fruitiers.

Tous ceux qui s'occupent de culture fruitière ou qui ont simplement quelques arbres fruitiers, poirier, pommier, ont pu constater, depuis plusieurs années, que leurs arbres devenaient rachitiques, que les fruits, après avoir noués, devenaient galeux, gerçés et dont la plus part tombaient avant d'avoir accompli leur complet développement et que les quelques-uns qui restaient n'avaient plus cet aspect qu'on leur connaissait et qui les faisait rechercher des consommateurs ; ils sont tachés, rugueux et presque impropres à la consommation. On dit vulgairement qu'ils sont tavelés, et qui ! Ils sont atteints de la tavelure (Fusicladium Pirinum) pour le poirier, et (Fusicladium dentriticum), galle et crevasses des pommes.

Dangereuse maladie cryptogamique que nous avons trop négligée et que trop peu de personnes ne se préoccupent, et qui cependant finira par ruiner complètement la culture fruitière dans notre région. Autrefois, notre pays nantais qui était si renommé pour ses poires savoureuses, sa William si appréciée des Anglais et des pays importateurs, est aujourd'hui complètement délaissé pour l'exportation, les Anglais considérant nos fruits (poires), comme impropres à la consommation. Aussi nombre de producteurs ont-ils recherché leurs poiriers pour se livrer à d'autres cultures qui, demain peut-être, seront en surproduction, et ceux qui, en cultivateurs intelligents, auront traité convenablement leurs arbres fruitiers, se verront assurés d'un revenu rémunérateur car le prix des poires va en progressant d'année en année.

La terrible maladie qui a été la cause d'un pareil désastre chez le poirier commence à se faire vivement sentir sur le pommier et il est grand temps d'y apporter remède si nous ne voulons pas que le mal devienne irréparable. L'EVOLUTION DE LA MALADIE Fusicladium Pirinum, tavelure des poires, crevasses des poires. Fusicladium dentriticum, galle des pommes, crevasses des pommes. Ces deux champignons ont une grande analogie et produisent, l'un sur le poirier, l'autre sur le pommier, les mêmes dégâts. Le « fusicladium pirinum » attaque les feuilles, les rameaux, les fruits du poirier. Sur les feuilles, on voit apparaître de nombreuses taches foncées qui deviennent pulvérisantes et d'un noir olivâtre. Sur les jeunes scions, le champignon forme également des taches noires et des plaques tavelées qui deviennent, sur les rameaux, des crevasses plus ou moins profondes, causant la mort de leur extrémité et le dessèchement des bourgeons. Les fruits se couvrant de taches noires ne tardent pas à se déformer en grossissant, et à se crevasser, perdant ainsi toute leur valeur. Certaines variétés, comme le Doyenné d'hiver, sont particulièrement recherchées par ce champignon. En examinant les taches pulvérisantes des feuilles aussi bien que les rameaux et des fruits, on remarque des conidiophores noirs. Ils se dressent au-dessus du mycélium qui s'étend dans les tissus superficiels des organes atteints, des nombreux spores se détachent de leur sommet. Ces conidies germent très facilement, en quelques heures, quand elles tombent dans une goutte d'eau ; leur tube germinatif glisse quelque temps à la surface de la feuille ou du fruit, s'y ramifie, perce finalement l'épiderme où il croît principalement sans s'engager profondément dans les tissus voisins. Sur les rameaux, il se forme en hiver des sporogonies qui transmettent la maladie d'une année à l'autre. L'humidité favorise beaucoup cette maladie. Le fusicladium dentriticum produit sur les feuilles du pommier des taches noires qui se couvrent d'un velouté olivâtre ; sur les fruits, des taches de couleur brune ou foncée, tantôt isolées, tantôt confluentes. La peau du fruit est tuée aux endroits de ces taches et finit par être remplacée par une lame de liège. Quand l'invasion de la pomme se produit de bonne heure, la peau peut être tuée sur une grande étendue. Celle-ci ne pouvant plus suivre le rapide développement de la chair du fruit, il en résulte que la pomme pousse irrégulièrement et qu'il se forme des crevasses plus ou moins profondes sous les places malades. Quand la pomme est atteinte tardivement, le dommage se limite à des taches qui, sans empêcher la complète maturation, nuisent beaucoup à son apparence et lui enlèvent une partie de sa valeur marchande. La connaissance de l'évolution de ces champignons nous permet de les combattre préventivement. Il faut avant tout empêcher la transmission de la maladie d'une année à l'autre, en ayant soin de détruire les rameaux crevassés, les feuilles et les fruits tavelés, sur lesquels se forment les spores d'hiver qui infestent, au printemps, les organes jeunes de la végétation. Pour les pommiers en verger, on pratiquera une taille sommaire qui consistera

à enlever les bois morts et aussi les vieilles écorces réceptables de tous les insectes et supprimant une partie des branches trop confuses, puis, avant le départ de la végétation, on pratiquera une abondante pulvérisation à la bouillie bordelaise concentrée, contenant 4 à 5 % de sulfate de cuivre et autant de chaux; il conviendra aussi de sulfater le sol, où tombe toujours, avec les feuilles, de nombreux germes de ces maladies cryptogamiques. Une terre contenant 4 % de bouillie bordelaise ne peut nullement influencer en quoi que ce soit la germination des semences qui pourraient être semées autour des arbres.

Ce premier traitement devra être suivi de quatre autres pendant le cours de la végétation; le 2^e traitement, avant l'ouverture de la floraison; le 3^e traitement, aussitôt après la floraison; le 4^e traitement, quand les fruits ont le grossissement d'un pois; le 5^e traitement, quinze jours après.

Ces divers traitements devront être faits avec des bouillies bien neutres et ne contenant que 0,5 % de sulfate de cuivre avec 1 kilo de chaux grasse. Préparer au moment de s'en servir. Si dans le courant de la végétation la température se maintient humide et orageuse, il ne faudrait pas craindre de redonner un nouveau sulfatage et même plusieurs, s'il était nécessaire.

En faisant de la sorte, nous préserverons nos arbres fruitiers des nombreuses maladies cryptogamiques. Nous aurons des fruits sains et des arbres vigoureux et exempts de mousse, seuls susceptibles de produire des produits de choix qui nous donneront des prix rémunérateurs et nous assureront ainsi une bonne renommée et une bonne exportation, source de richesse pour notre contrée.

Notre serviteur,

VINET, père,
Président du Syndicat des
Jardiniers de Nantes.

Rendement des moûts en alcool

Les hauts prix du degré d'alcool dans les vins doivent attirer l'attention sur le degré obtenu, suivant la conduite des vinifications, avec une même richesse saccharine initiale; si nous avons constaté, parfois, pour des vinifications en rouge, des différences dépassant 2 degrés 1/2 entre le degré prévu et le degré obtenu, des écarts de 1 degré et 1/2 degré 5 sont assez fréquents, même dans les climats septentrionaux.

On s'en rend compte, d'ailleurs, en analysant les causes diverses des pertes en alcool, dont le concours simultané n'est pas aussi rare qu'on peut le supposer: présence de grappes, macération prolongée, entraînement par le gaz carbonique, évaporation en relation avec la température du vin, par la surface libre des cuves, par les remontages, races de levures et conditions plus ou moins favorables à leur multiplication, fermentations bactériennes, etc.

L'influence des rafles a été maintes fois évaluée dans des cuvaisons comparatives, elle est maxima avec des rafles vertes et quand la macération est prolongée; elles agissent en cédant au vin la sève qui les imprègne et qui ne contient pas d'alcool, sève qui est remplacée par du vin; on a ainsi constaté des fixations d'alcool correspondant à 1/3 du degré que l'on retrouve d'ailleurs dans les piquettes ou l'eau-de-vie de marc. Les macérations prolongées même des chapeaux égrappés ont encore une action, mais de moindre importance.

L'entraînement des vapeurs d'alcool par le gaz carbonique dégagé dont le volume atteint par hectolitre de moût jusqu'à 5.000 litres, est surtout agissant dans la dernière partie de la cuvaison quand le vin est riche en alcool; il s'accroît avec la température du vin, le gaz s'échappant saturé de vapeurs, à la température du chapeau; si on y ajoute les pertes par évaporation, soit par la surface libre du liquide de la cuve, surtout si cette surface est accrue par un chapeau flottant dont une partie émerge de la cuve, soit par les nécrations qui peuvent résulter des remontages, le calcul et l'expérience montrent que les pertes atteignent facilement 1°5 avec des vins à fort degré et à température élevée en fin de cuvaison.

De multiples expériences ont établi que la race de levures pouvait avoir une action, mais ce sont surtout les meilleures conditions de milieu pour les levures favorisant leur action fermentique qui donnent le maximum de rendement en alcool, levures actives avec éléments nutritifs abondants, température favorable; il est inutile d'insister ici sur l'influence des multiplications bactériennes qui consomment du sucre sans donner d'alcool, comme sur les pertes d'alcool déjà produit par les voiles de mycoderma vini ou de mycoderma aceti. Mais les intéressés doivent retenir (et la pratique l'a démontré) que, par une direction raisonnée de la cuvaison, on peut éviter une grande partie des pertes d'alcool: l'égrappage, la sulfatation, l'emploi de levures actives, le réglage de la température de la cuve, le décuverage au maximum de la coloration, suivi de l'achèvement de fermentation à température aussi basse que possible, contribuent à donner le rendement maximum par une meilleure utilisation des sucres et la diminution des pertes d'alcool.

Des praticiens habiles ont pu ainsi noter des bénéfices atteignant deux degrés sur la richesse de leurs cuvaisons habituelles, mais, ne ferait-on qu'un demi-degré, ce serait encore une plus-value intéressante.

L. MATHIEU,
Directeur de l'Institut oenotechnique
de France.



Diphthérie des Poules

C'est la maladie la plus fréquente, celle qui se présente tantôt sous la forme d'aphtes, de catarrhes, ou de coryza contagieux; tantôt sous forme d'œsophagite, hépatique, ou intestinale; tantôt encore, sous forme de pépie, de roupie, ou d'ophthalmie. Elle est souvent causée par l'introduction de sujets contaminés, dans une basse-cour, ou par des poulaillers malsains et trop humides.

Nous voyons que cette terrible affection atteint presque tous les organes; mais c'est lorsqu'elle contamine les muqueuses de la bouche, de la langue et de l'œsophage, qu'elle est la plus redoutable. Il peut se former, d'abord, une fausse membrane blanchâtre, sur la langue (pépie) ou dans l'arrière-bouche (muguet) et enfin dans la gorge et les voies respiratoires (croup). Le malade a alors la respiration sifflante, ou râlante et peut mourir par asphyxie.

Quand la diphthérie attaque l'œsophage, elle gagne le jabot et le sujet atteint ne pouvant digérer, refuse toute nourriture, meurt d'inanition. Dans la forme hépatique (ou tuberculeuse du foie) l'animal continue à manger, mais maigrit lentement et finit par mourir.

SYMPTOMES

Les symptômes de cette maladie se manifestent de différentes manières: Certains sujets ont la crête, les joues, la langue ou la gorge, qui se décolorent progressivement. D'autres ont les narines qui suintent un liquide filant, jaunâtre (dangereux pour la contagion), ou présentent une tête boursoufflée, par suite des tumeurs formées autour de l'orbite et des paupières. D'autres, enfin, sont facilement repérables, par leur inappétence, leur manque d'appétit, leur isolement et leur immobilité dans un coin de la cour. En général, ces sujets ont les plumes hérissées, les ailes trainantes, baillent fréquemment, laissent échapper une haleine gluante, d'odeur fétide et ont une respiration difficile.

En observant ces différents symptômes, on peut déterminer la forme exacte de la diphthérie et essayer de la guérir.

TRAITEMENT

Il faut avant tout isoler les bêtes atteintes et désinfecter à fond le poulailler, pour ne pas contaminer les autres.

Comme traitement, si la maladie est peu avancée, on doit nettoyer, badigeonner le bec et la gorge, aussi profond que possible, avec une plume, ou mieux, une éponge. On aura trempé, au préalable, dans un mélange de jus de citron et sucre en poudre. Laver les narines avec une solution de sublimé (1 gramme de sublimé, 100 gr. d'alcool et 900 gr. d'eau bouillie). On peut encore utiliser une solution d'acide borique à 4 % et l'injecter au fond des narines à l'aide d'une petite seringue.

Si la maladie est plus avancée, on doit purger la poule, trois jours de suite, soit à l'huile de ricin, soit avec 5 grammes de sels de magnésie, dissous dans un peu d'eau. Puis, une heure ou deux après la purgation, insuffler dans le bec de Pulvis pulvérisé; badigeonner la gorge avec du pétrole, de l'essence térébenthine, ou de la teinture d'iode.

Certains éleveurs pratiquent un badigeonnage, avec une solution concentrée de sulfate de cuivre dans l'alcool, mélangé à un peu d'eau distillée. Le lendemain, badigeonnage moins énergique au créosyl à 1/10; puis le troisième jour, retour à la solution de sulfate de cuivre.

S'il y a de fausses membranes, il faut essayer de les enlever, avec une curette, en ayant soin de ne pas faire saigner. On cautérisera les plaies, avec de la teinture d'iode, du vinaigre salé, ou du pétrole.

Comme nous voyons, cette maladie est ennuyeuse et assez longue à guérir, nécessitant parfois 10 à 15 jours de traitement, ce qui n'est guère très commode de pratiquer dans une ferme, où il y a beaucoup de volailles et d'autres travaux importants. Il n'en est pas de même, chez un particulier, qui peut entourer ses quelques poules de tous les soins désirables.

Le meilleur moyen, pour éviter les méfaits de la diphthérie, c'est de pratiquer un traitement préventif et de veiller à l'hygiène. On mettra un peu de fleur de soufre dans les pailles et on leur donnera comme boisson, de l'eau contenant 1 à 2 grammes de sulfate de fer par litre, ou 2 à 5 grammes d'acide sulfurique, ou salicylique.

Une bonne méthode consiste encore à chauler légèrement les grains, que l'on distribue aux volailles (1 poignée ou 2 de chaux en poudre, dans un décalitre de grains) et bien mélanger le tout. Cette chaux ainsi distribuée sert de désinfectant et fait pondre les poules.

Il est, pour toutes ces maladies de basse-cour, plus facile de prévenir que de guérir.

R. FAIVRE.

Désinfectants Crétyliques

Nous pouvons procurer à nos adhérents un produit excellent pour la destruction des insectes et pour la désinfection des étables, des écuries et des poulaillers. Créso Naphtol, en bidons de 1 litre, 6 fr. Marchandise à prendre à nos bureaux, 2, rue Scribe.

Chronique Syndicale

Guérand

Dimanche 20 janvier, réunion des membres du Syndicat de Guérand.

Saint-Marc-sur-Mer

Nous rappelons que l'assemblée générale du Syndicat de Saint-Marc-sur-Mer, de la Coopérative de Battage et de la Caisse de Crédit Agricole, aura lieu dimanche 20 janvier, à 13 h. 1/2, salle du bureau de tabacs, au bourg.

Après l'assemblée générale, causerie de M. Faivre, directeur du Syndicat Central, et de M. Cormier, ingénieur agronome, administrateur de la Caisse régionale de Crédit Agricole.

Le Loroux-Bottereau

Mardi 22 janvier, à 7 heures du soir, Salle du Patronage, grande réunion syndicale et conférence viticole, par M. Faivre, directeur du Syndicat Central, et M. Cormier, ingénieur agronome, sur l'emploi des engrais et sur les moyens de lutte contre les fléaux de la vigne. Il sera répondu aux diverses questions qui seront posées.

Tous nos adhérents du Loroux, du Landreau, Saint-Julien-de-Concelles, etc., sont priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Une séance cinématographique clôturera la réunion. Le livre de MM. Moreau et Vinet, sur « La Vinification rationnelle des raisins blancs », sera mis en vente. Avis aux amateurs.

Corporation Saint-Fiacre

Nous avons le plaisir de compter parmi nos nouveaux Syndicats, affiliés à notre organisation centrale, la corporation de Saint-Fiacre (la plus ancienne de la région nantaise), bien connue sous le nom de: *Syndicat mixte des Jardiniers-Marchands de Nantes et banlieue*.

Le dimanche 19 janvier, les membres de la corporation assistèrent très nombreux à la messe annuelle des jardiniers, à Saint-Donatien, et se réunirent ensuite, dans la grande salle des œuvres, pour le règlement des cotisations et tirer la galette traditionnelle des Rois.

Après les souhaits de bonne année de M. le Curé de Saint-Donatien — que l'on nomme « le curé des jardiniers » — MM. du *Set des Monts et Vinet*, présidents de la Corporation et du Syndicat des Jardiniers, prirent la parole. M. Jean-Alexandre Affilé, depuis 32 ans au service du Syndicat, reçut la médaille des vieux serviteurs et l'accolade du président, aux applaudissements de l'assistance.

Le prochain congrès aura lieu par M. Durand, ingénieur horticulteur, et promet d'être très intéressant.

Saint-Hilaire Sainte-Lumine-de-Clisson

M. Delaroche, forgeron à la Pichaudière, de Saint-Hilaire-de-Clisson, s'occupera désormais de la vente et des réparations des machines agricoles, pour nos adhérents de la région. S'adresser à M. Delaroche, uniquement pour l'outillage et le matériel agricole.

Le Traitement du Blé à l'acide sulfurique

C'est en janvier-février qu'il convient d'épandre l'acide sulfurique sur nos blés, pour en détruire les mauvaises herbes. Jusqu'à présent, c'est le procédé le plus efficace et le moins coûteux, qui a été inventé. Il est utilisé dans toutes les régions de la France et les cultivateurs de notre département en font un bon usage depuis quelques années.

Cela n'empêche pas de donner quelques indications sur son emploi, ne serait-ce que pour encourager ceux qui ne l'auraient pas encore essayé.

Il est indispensable de vérifier la force de l'acide, au moyen d'un pèse acide, pour pouvoir préparer la solution. Plus l'acide sera faible comme degré, moins on emploiera d'eau. En général, sur céréales d'automne, on pourra employer:

Acide à 65°: 10 litres pour 90 litres d'eau.
Acide à 60°: 12 lit. 5 pour 87 lit. 5 d'eau.
Acide à 53°: 15 lit. 5 pour 84 lit. 5 d'eau.

Sur céréales de printemps, il faudra réduire les doses d'acide du moitié.

Pour préparer la solution, il est nécessaire d'agir avec prudence, l'acide pur étant très corrosif. Ne jamais verser l'eau sur l'acide, afin d'éviter des projections et des brûlures, mais verser l'acide très lentement, dans une grande quantité d'eau.

Se méfier aussi de la projection d'acide, par rentrée d'air dans le goulot des bombes que l'on vidange.

On épand la solution, à l'aide de pulvérisateurs à traction, ou d'appareils à dos. Il est nécessaire de faire un arrosage très régulier et surtout de bien mouiller toutes les plantes à détruire. Dans les terres très sales, on augmentera donc le volume de la solution et il sera préférable d'utiliser 1.600 litres à 9 % d'acide, que 1.200 litres à 12 %, par hectare à traiter. La quantité d'acide sera la même dans les deux cas: 144 litres.

Le dosage normal est de 10 % pour l'acide à 65° Baumé.

Si on doit travailler à épandre cette solution pendant plusieurs jours, il est recommandé de se graisser les mains, ou

Machines Agricoles

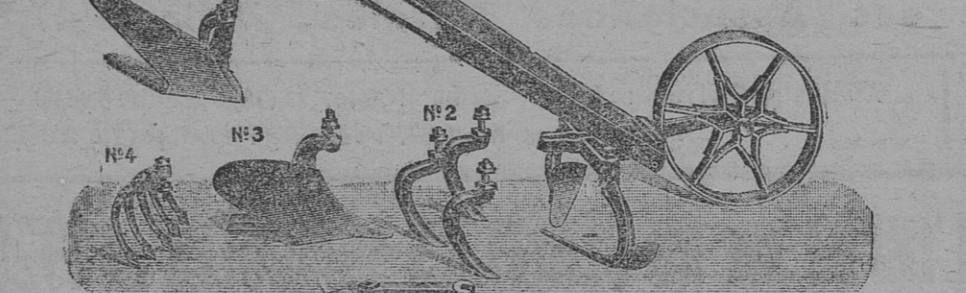


Houes à Bras

POUR CULTURE MARAICHÈRE ET JARDINS

D'un poids de 12 kil. environ, cette houe, munie d'un grand nombre d'accessoirs, permet de faire différents travaux, à divers écartements et profondeurs (travail des plantes en ligne, binage, scarifiage, buttage, etc.). Le travail s'effectue en passant la houe par secousses. Largeur de travail, de 0 m. 32 à 0 m. 42 ou de 0 m. 42 à 0 m. 62 (préciser en commandant).

Prix avec 2 rasettes..... 80 fr.
Avec 2 rasettes, 3 dents, 1 soc charrue, 1 soc butteur à ailes et 1 griffe... 150 fr.
Dép. usine - Remise aux adhérents



Pelle à Cheval

A bascule, automatique, en acier:

Largeur: 0°90; poids: 100 kil... 350 fr.
Largeur: 1°15; poids: 115 kil... 380 fr.
Remise aux adhérents

Pompes à purin

En tôle galvanisée. Diamètre du cylindre, 15 centim.; tuyaux de 9 centim.

Débit, 12.000 litres environ. puise à toute profondeur, ses deux tuyaux s'adaptant à la longueur voulue.

Vidage rapide, ne s'engorge jamais.

N° 1 de 2°60 à 3°60 250 fr.
N° 2 de 3° à 4°50 285 fr.
N° 3 de 4°20 à 5°70 330 fr.

Support fixe pour ces pompes: 95 fr.

Modèle spécial sur brouette, avec 3 mètres de tuyau caoutchouc: 500 fr.

Prix départ usine. Remise à nos adhérents.

Herses articulées

Herses en Z, tout acier, pour hersages légers ou énergiques. Dents en acier très dur, munies d'une collerette de renforcement.

Compartiments	Dents	Largeur	Poids	Prix
2	30	1°55	57 kil.	185 »
3	45	2°35	88 kil.	275 »
4	60	3°20	140 kil.	375 »

Livraison franco. Remise à nos adhérents.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées:

Nombre de dents	Largeur de travail	Poids	Prix
5	0.60	50 kil.	210 »
7	0.70	60 —	260 »
9	0.90	67 —	290 »
10	1.00	74 —	315 »

Livraison franco. Remise à nos adhérents.

Distributeurs d'engrais: — Rouleaux. — Brabants. — Charrues. — Tonnes à purin. — Bacs. — Abrevoirs. — Buanderies. — Ecorcheuses. — Barattes. — Tarares. — récoltes. — Ronces et fils galvanisés, etc., etc...

Nous consulter. — Les meilleurs machines aux plus bas prix.

Draineuse

Pelleuse automatique brev. P. et travaux publics. Fond. 1890. Poids 160 kilos. Traction 4 à 6 bœufs, ou 4 chevaux. Système pratique; démonstration possible.

Prix: 1.000 fr.

Remise aux syndiqués.

La vente croissante de nos Machines Agricoles et Instruments de Ferme prouve que nous ne fournissons que des instruments de marque, de 1^{er} CHOIX et à des PRIX LES PLUS BAS. Notre service peut vous fournir TOUT ce que vous pouvez désirer pour votre exploitation. Consultez-nous avant tout achat.

Les Bons Placements en Agriculture

Les bons placements, pour un agriculteur, ne sont pas difficiles à trouver.

Certes, il ne s'agit pas de vouloir trop gagner, et, quand on entend parler d'économies placées à 40 ou 50 pour 100 d'intérêt, on a le droit et même le devoir de tourner le dos aux démarcheurs audacieux, et de fermer les cordons de la bourse.

Mais, pourquoi aller chercher ailleurs, dans des entreprises aussi hasardeuses que mal connues, des bénéfices qu'on peut réaliser chez soi, sans risque et sans crainte de pertes.

Le distingué économiste agricole, P. Caziot, l'a fort bien dit: *Il n'est pas de meilleur banquier pour l'agriculteur que son exploitation*; et le jour où nos agriculteurs l'auront compris, au lieu de mettre leurs premières économies dans des fonds plus ou moins Russes ou dans des placements plus ou moins pétroliers, ils les consacreront à gagner de l'argent sur leur propre domaine.

Comment cela? Oh! la chose n'est pas nouvelle, et sans remonter au déluge, on peut consulter les anciens agronomes: ils sont tous d'accord. Prenons par exemple Jacques Bujault, bien connu dans notre région et relisons quelques-uns de ses fameux proverbes:

La terre rend comme on lui donne.
Semer sans fumer, c'est se ruiner.
Point de mauvaises années pour celui qui fume bien, et guère de bonnes pour celui qui fume mal.
Semer à blanc, c'est jeter sa fortune au vent.

On ne peut guère être plus clair, et il n'est point besoin, après cela, d'être bachelier pour comprendre que l'agriculteur qui consacre de l'argent à acheter de bons engrais fait un bon placement de ses économies.

La terre rend comme on lui donne, dit Jacques Bujault; or, en France nous lui donnons trop peu. Les statistiques sont là qui le démontrent et nous sommes obligés de constater que bien des pays voisins, sont, sur ce point, plus avancés que nous.

Distribution du journal

Le Bulletin du Syndicat doit vous être remis le dimanche matin par votre facteur. Signalez-nous tout retard dans sa distribution.

Semoirs à socs fixes

Pour toutes graines; distribution à palette. Modèle très recommandé:

A 5 rangs, poids 160 kilos..... 890 »
A 7 — — 180 — 1.060 »
A 9 — — 200 — 1.170 »

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de grands semoirs à rayons, ou de petits semoirs à bras pour légumineuses.

Broyeurs d'ajoncs

Ne négligeons pas ce précieux fourrage, par ces temps de disette. Appareils de construction très robuste. Pignons des cylindres entraîneurs en acier. Sont livrés avec arbre à longue portée (permettant l'adaptation d'une fourche, pour marche ou manège) et deux volants de 1 m:

Modèles	Poids	à 1 coupe	à 2 coupes
A 3 lames...	255 kil.	770 »	835 »
A 4 — — —	253 —	795 »	860 »
A 6 — — —	260 —	825 »	890 »

Prix départ usine. — Remise intéressante à nos adhérents.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m², les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

N°	Contenance en litres	Prix en 1910 peints	Prix avec cuve galvanisée
1	50	365	395 fr.
2	65	420	450 fr.
3	80	465	505 fr.
4	100	525	565 fr.
5	125	575	625 fr.
6	150	635	705 fr.
7	200	705	775 fr.

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

Hache-Paille

Montés avec bêche mobile. Vis sans fin facile, permettant de travailler dans tous les sens. Prix départ. Remise aux adhérents.

Grand modèle, volant 1°20 155 kil. 475 »
Moyen — — — 1°15 125 — 395 »
Petit — — — 0°85 100 — 330 »

Prix départ usine. — Remise à nos adhérents.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie!

Double couture, coins renforcés, oeillets cuivre tous les mètres, 1°50 cordes à chaque coin, ou cordes à conifère sur les larges, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

Pour le mètre carré confectionné:

Mitè: N° 1 vert sulfaté..... 15 30
— N° 2 vert enduit ou cachou. 16 10

Lin: Lin et Jute vert gras..... 14 55
— Pur Lin, vert enduit..... 16 65

Chanvre: N° 1 vert gras ou cachou. 17 25
— N° 2 vert gras..... 18 55
— N° 3 gras, cachou ou enduit..... 19 70
— N° 4 vert gras..... 21 40

Coton: N° 1 vert enduit..... 17 25
— N° 2 gras, enduit ou cachou 19 65
— N° 3 vert gras..... 21 75

Passer les commandes au Syndicat Central. Ne pas oublier de nous indiquer l'inscription à mettre sur bâche.

DU 19 AU 26
MISE en VENTE de BLANC

BELLE JARDINIÈRE PARIS

Seule Succursale dans la Région : NANTES, 12, Rue du Calvaire - Téléphone . . . 142-78 - Chq. post. Nantes : 83-20

Linge de maison -
Parfumerie
Chemises - Bonneterie

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Du lundi 14 Janvier

ANIMAUX	Amenés	Invendus	COURS OFFICIELS du kilo, poids net				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{er} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs	4.224	495	9 20	7 90	6 »	10 20	5 52	4 34	3 »	6 32
Vaches	2.111	433	9 20	7 90	5 60	10 30	5 52	4 18	2 80	6 58
Taureaux	510	50	7 60	6 70	5 90	8 20	4 76	3 68	2 05	5 08
Veaux	1.863	20	14 90	12 40	9 30	17 10	8 94	7 05	5 14	10 26
Moutons	14.195	250	17 80	13 80	11 40	19 70	8 90	6 48	5 02	9 85
Porcs	3.313	»	11 28	10 42	7 42	11 56	7 90	7 30	5 »	8 10

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ

ALLURE GENERALE DU MARCHÉ. — Surcharge d'arrivages en gros bétail. La vente a été difficile, l'entre-deux a dû lâcher de deux à quatre sous par livre nette.

BŒUFS. — Les bœufs normands se sont fixés en extras, 4,45 à 4,90; les bons, 4,20 à 4,50 et les plus communs 3,80 à 4,25.

Les gris de l'Ouest, de Charente, parthenais, choletais, mancoaux anglaisés de Sarthe ou Mayenne, les nantais et maraichins ont valu en extra 3,70 à 4,30; en bonnes sortes 3,40 à 3,80 et en viande ordinaire 3,10 à 3,50.

Bœufs bretons, 3,50 à 3,70; ordinaires, 3 à 3,60.

TAUREAUX. — Les jeunes taureaux de ferme extra ont été achetés 3,35 à 4 tandis que les animaux plus grossiers valaient 2,85 à 3,40. Bretons extras, 3,80 à 4,40.

VEAUX. — Vente calme aux anciens prix.

Angevins de Segré, Ancenis, Châteaubriant, 5,90 à 6,60; veaux de Laigle et Gardé dans l'Orne, Manche, 6 à 7; Caen, gournayeux, 5,50 à 6,30; Vendée, Deux-Sèvres, 5,80 à 6,30.

Les bretons ont été traités de 5,80 à 6,30.

Les veaux extras d'un poids commode

(130 à 170 livres de viande) se sont établis de 7,30 à 8,30.

MOUTONS. — Vente plutôt difficile. Les agneaux Sarthe, Mayenne, Vendée, 7,70 à 8,10; maraichins, bretons, 7,50 à 8,10.

Les moutons: Vendée, Sarthe, Mayenne laine, 6,90 à 7,40; bretons, maraichins, 6,90 à 7,50.

Brebis tondues: Maraichins, 6 à 6,40; Sarthe, Mayenne, Vendée, 6,20 à 6,60.

PORCS. — Vente un peu plus facile. Les prix se sont établis ainsi: porcs maigres extras, 8 à 8,10 le kilo vif; bons maigres de pays, 7,50 à 8; cochons épais de l'Ouest et du Centre, 7,50 à 7,90; gros gras et nourrisseurs, 7,50 à 7,80.

COCHONS. — Vente un peu meilleure, de 4,70 à 5,80.

PORCELETS. — Vente calme entre 140 et 270 fr. la pièce, suivant grosseur et qualité.

ARRIVAGES PAR DEPARTEMENTS

	Bœufs	Vaches	Taur.	Veaux	Mout. Porcs
Ile-et-Vil.	»	»	»	80	180
Loire-Inf.	»	»	»	»	450
M.-et-Loire	300	120	30	240	230
Mayenne	350	80	18	40	100
Morbihan	»	»	»	»	60
Vendée	230	60	20	»	370

DE L'AVION AUX MACHINES DE RÉCOLTE

VIII^e Salon de la Machine Agricole (19-27 Janvier 1929)

L'Acier Electrique

Les Agriculteurs, les Agents et tous ceux qui s'intéressent aux machines agricoles sont au courant des énormes progrès réalisés par la construction française et de sa supériorité actuelle.

Cette supériorité a été consacrée par l'hommage défilant qui lui a été rendu récemment par une des plus importantes marques étrangères qui, dans une publicité concernant la fabrication de ses machines, a précisé textuellement: « *Business, mises au point et perfectionnement contrôlés en France par des ouvriers français, elles présentent toutes les particularités inhérentes à la construction française, c'est-à-dire la qualité, le fini, la bonne présentation et la perfection dans l'ajustage.* »

Par suite, peut seule encore subsister la discussion sur la qualité des matières. Discussion limitée, puisque personne n'ignore qu'il n'y a plus que fort peu de machines importées, la plupart étant maintenant construites en France avec des matières françaises.

Nous sommes heureux qu'un de nos grands constructeurs français puisse, dans ces limites, prouver que ses machines sont fabriquées avec la meilleure matière, déjà utilisée dans l'aviation: l'acier électrique. Affirmer sans preuves indiscutables, provoque des discussions fort longues et parfois stériles.

Les seules machines de récoltes fabriquées avec des pièces en acier électrique sont les nouvelles faucheuses et faneuses de la Société Amoureux Frères, qui, en plus de cet avantage capital, bénéficient d'une mise au point de plus d'un demi-siècle d'expérience, d'une garantie de cinq ans, et d'une fabrication en grande série suivant les principes les plus modernes de rationalisation et de standardisation appliqués à ces trois seules machines dans une usine modèle de 25 hectares de superficie.

Par cette méthode et cette rigoureuse spécialisation, la Société Amoureux Frères produit au meilleur prix les machines de récolte de la meilleure qualité.

La nouvelle faucheuse Amoureux Frères, type C, modèle 1929, extrêmement robuste et très simple, comporte 30 % de boulons de moins que les modèles étrangers les plus connus, et ses boulons sont à double écrou.

Les boulons à double écrou ne se desserrent pas.

La roue motrice, organe coûteux et sujet à usure, surtout dans les terrains pierreux, est très résistante par son profil spécial renforcé et ses rayons non rivés, facilement remplaçables.

La faible écartement de ses roues de transport permet son passage dans les chemins étroits.

La nouvelle faucheuse Amoureux Frères, modèle F 1929, se distingue par ses grandes et fortes roues, son relevage automatique breveté, ses fourches en une seule pièce, et se révèle au travail d'une indiscutable supériorité.

En plus de ces avantages techniques, l'achat de ces machines procure à l'agriculteur de nombreux avantages financiers.

Nous sommes certains que le Salon de la Machine Agricole sera pour cette grande firme française une nouvelle confirmation de la supériorité de ses machines.

Sa croissante renommée auprès des Agriculteurs et des Agents est le résultat de la confiance que lui ont toujours valu ses procédés commerciaux et la haute qualité de ses fabrications qui, comme toutes choses appréciées et de réelle valeur, se vendent à des prix que l'on ne discute pas.

R. V.

semaine, qui vise un résultat quelconque immédiat, sans se préoccuper des répercussions. Elles découragent le producteur de lait. Celui-ci abandonne une production qui lui donne des ennuis et le rémunère insuffisamment. C'est ainsi que Paris doit aller chercher son lait dans un rayon toujours plus grand qui dépasse 200 kms.

L'intérêt du consommateur, au contraire, pour avoir le lait le meilleur aux meilleures conditions possibles est d'encourager les producteurs et leurs initiatives.

D'ailleurs, au point de vue des prix, la France se montre encore privilégiée vis-à-vis de l'étranger. Le lait est à 8,50 à Londres, 1,98 à Berlin, 2,31 à Copenhague (et l'industrie laitière est pourtant l'industrie nationale du Danemark). Il n'est qu'à 1,75 à Paris et 1,50 à Nantes.

Affirmer, par exemple, qu'il est impossible d'obtenir avec des pièces coupées des meilleures marques étrangères ou même de véritables machines d'origine américaine des résultats comparables à ceux que l'on obtient avec les pièces fondées en acier électrique français ne serait pas concluant.

Le fait que les aciers élaborés au four électrique sont employés dans l'aviation en raison de leur absence de fragilité (qualité de résilience) serait toutefois une première garantie de leurs qualités.

Les preuves d'indiscutable supériorité de l'acier électrique seront visibles au Salon, où elles se trouveront concrétisées par les résultats du CONCOURS DE L'ACIER ELECTRIQUE institué par la Société Amoureux Frères, qui a ouvert entre tous ses Agents, en le dotant de nombreux prix importants, dont un de cinq mille francs.

Les pièces primées seront présentées à leur stand par ceux de leurs agents qui auront obtenu les premiers prix. Elles prouveront non seulement que l'acier électrique possède des qualités hors de pair, mais aussi la haute valeur professionnelle des Agents réparateurs de machines agricoles, auxiliaires dévoués, compétents et indispensables des Agriculteurs, du Centre de la Société Amoureux Frères à sa direction et à quelle honneur d'attacher pour collaborateurs.

La nouvelle faucheuse Amoureux Frères, n° 15, modèle 1929, comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux et de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles; l'axe des couteils est en bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Son train d'engrenage d'embrayage ne comporte aucun boulon et peut se démonter en une minute, temps record, par l'élévateur d'une seule goupille.

Un timon contreplaqué breveté, obtenu par les procédés employés dans la fabrication des ailes d'avion, est très souple et de haute résistance.

Le train d'une machine Amoureux Frères bénéficie d'une garantie de cinq ans, par bon signe et enregistré, de la possibilité de réparation gratuite de sa machine par des inspecteurs-mécaniciens de l'usine, et de la plus grande facilité de réapprovisionnement en pièces de rechange par ses cinq succursales et ses 1.500 agents directs spécialisés qualifiés.

Le stock restant en 1928 est de 1.632.864 hectolitres au lieu de 2.005.840 hectolitres en 1927.

Les quantités disponibles pour la campagne 1928-1929 s'élèvent donc à 73.714.765 hectolitres contre 59.263.034 hectolitres pour la campagne précédente.

1928 a donc été, dans son ensemble, une année de production vinicole relativement abondante. Il convient toutefois de remarquer que si certaines régions ont été particulièrement favorisées, comme les départements méridionaux, dont nous avons déjà publié le résultat de la récolte, d'autres, par suite de gélées, n'ont eu à enregistrer qu'une production fort médiocre en quantité et parfois déficitaire. C'est le cas pour l'Aube, les départements de l'Ouest, la Côte-d'Or.

Par contre, on est d'accord pour reconnaître aux vins de 1928 une qualité parfaite. A signaler aussi une bonne récolte dans la Marne, où quelques cantons seulement ont été gelés, récolte d'autant plus appréciée qu'elle vient après une série de mauvaises années.

A propos des superficies plantées en vignes en production, la statistique fait ressortir les chiffres suivants (en hectares):

	1928	1927
France	1.380.894	1.359.388
Alsace et Lorraine	13.880	13.773
Algérie	221.756	215.647

1.616.530 1.688.808

LA superficie des vignes en production est donc partout en augmentation.

Règlement des Factures

Nous rappelons à nos adhérents ainsi qu'à nos agents les termes de notre dernier avis relatif au paiement des factures, lesquelles doivent être réglées très exactement dans les délais indiqués sur chaque facture.

Nous insistons très vivement pour la stricte exécution de ces conventions qui nous permettent d'obtenir des conditions très avantageuses et dont nous sommes heureux de faire bénéficier nos adhérents.

PRODUITS DIVERS

pour la nourriture du bétail
pouvant être fournis par le Syndicat Central

Les prix que nous donnons ci-dessous s'entendent pour le détail par quantité de 100 kilos, minimum

Les adhérents qui désirent des wagons de 5 ou 10 tonnes sont priés de nous en faire la demande et nous leur ferons d'importantes réductions. Qu'ils n'hésitent donc pas à nous consulter.

RIZ ET ISSUES

	Prix
Riz Saigon importation N° 1	174 »
Riz Saigon importation N° 2	168 »
Issues de riz	112 »
Remouillages de riz	manq.
100 kilos logés sur wagons Nantes.	
« Le TITAN »	154 »
Farine alimentaire, sur porcs et bovins	
Les 100 kilos logés sur wagon Chantenay.	

Tourteaux en farine et divers

Coprah en pains par 500 k. min.	151 »
Coprah en pains par 100 k.	161 »
Coprah en farine	167 »
Arachides ruissées en farine, extra	
Blancs de Bordeaux	205 »
Arachides ruissées en farine, blanches	173 »
Farine de maïs	143 »
Mais pour volailles	132 »
Orge du Maroc	125 »
Sorgho blanc du Maroc	136 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Aliments pour Volailles

Grande contenance pour volailles	130 »
Grandes Pondeuses	135 »
Farine de viande	185 »
Poudre d'os alimentaire	90 »
Farine d'os alimentaire	95 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.	
Provendo Bretonne pour volailles	125 »
« nantais » pour lapins	120 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Aliments mélassés

Mélassé Say, 80 % mélassé	96 »
Noumélassé Say, 50 % mélassé	113 »
Paille mélassée Say, 50 % mélassé	82 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION DES CHEVAUX	
Aliment comp. et N° 1, 40 % avoine, 35 % mélassé	114 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux)	118 »

ALIMENTATION DES BŒUFS ET VACHES	
« Optima » pour vaches laitières	134 »
« Optima » pour engraissement des bœufs	138 »
« Optima » pour veaux (le sac de 5 kilos)	12 50

ALIMENTATION GENERALE	
Provendo « Surralf » N° 1	86 »
Provendo « Surralf » N° 2	82 »

ALIMENTATION DES PORCS	
« Optima » pour engraissement des porcs	139 »
« Optima » pour porcelets et truies	206 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pirs à Fusine.	

Sulfate de Cuivre. — Graines et Semences. — Huiles agricoles. (Voir Bulletin du 12 janvier).

COURROIES ET AMBLES

COURROIES D'ATTELAGES pour bœufs et vaches	39,50 le kil.
AMBLES N° 0, grand modèle	38 »
« N° 1, petit modèle	30 »
En vente aux bureaux du Syndicat.	

SACS A GRAINS

Sacs neufs, couture rabattue, marqués au nom de l'acheteur :	
MODELES D'UN HECTOLITRE 60x125	
N° 1 Qualité extra	8 75
N° 2 Bonne qualité	8 40
N° 3 Qualité ordinaire	7 10
MODELES D'UN HECTO 3/4 70x135	
Qualité extra (pour 100 k. de blé)	10 »
SACS A FARINE 66x135	
Qualité extra (pour 100 k. farine)	11 »
Ces prix s'entendent départ la fabrique. A partir de 50 sacs, nous accorderons le franco toutes gares Loire-Inférieure.	



Les blessures du garrot chez le cheval

Aussi bien chez le cheval de trait que chez le cheval de selle, la région du garrot est fréquemment le siège de blessures dues au harnachement. Chez le cheval de culture, lequel nous intéressons surtout, ces blessures sont déterminées par la selle. L'emplacement normal de celle-ci est la région du dos, un peu en arrière du garrot, et c'est donc en cette région que portent les blessures produites par la selle mal ajustée; mais il peut également se faire que, lorsque la selle est trop grande ou lorsque elle est mal fixée, elle glisse en avant, portant alors sur le garrot, lequel peut ainsi se trouver lésé.

Il est donc de la première importance de bien ajuster la selle et de la bien assujettir en serrant la sous-ventrière au degré voulu.

Les lésions ou blessures au garrot sont toujours graves; c'est qu'en effet, cette région est principalement constituée d'os et de ligaments qui, lorsqu'ils sont lésés, n'ont guère tendance à se cicatriser spontanément.

La plus simple de ces lésions est la bosse dont on peut avoir assez facilement raison en supprimant d'abord la cause provocatrice, puis en pratiquant des couches froides en plâtre ou en appliquant des topiques astringents dont le plus efficace est encore le classique mélange de blanc d'Espagne et vinaigre.

Chez les chevaux à peau fine et délicate, le tégument, surtout pendant l'été, se laisse facilement entamer par le contact des pièces de harnachement qui portent sur le garrot; il en résulte une excoarction traduite par la chute des poils et la production d'une tache rougeâtre, suintante, qui, par la suite, se recouvre d'une croûtelette. Le traitement de ces excoarctions, si bénignes qu'elles soient en apparence, ne doit jamais être négligé; on supprimera d'abord la cause provocatrice, c'est-à-dire la pièce de harnachement, ou tout au moins, en creusant dans la matelassure de la selle, une excavation, une fontaine, qui évitera toute pression sur la région lésée. Il est préférable de ne pas enlever la croûte, laquelle forme un revêtement protecteur, sous lequel la cicatrisation se poursuit; les lavages plus ou moins antiseptiques sont donc contre-indiqués; on les remplacera avantageusement par des applications légères de vaseline iodée. Mais s'il survient de la suppuration, il est indispensable d'intervenir, plus énergiquement, et, notamment, de donner écoulement au pus.

La mortification d'un flot cutané au niveau du garrot, comme aussi les blessures qui intéressent toute l'épaisseur de la peau, constituent des accidents des plus graves. En raison, en effet, du siège de ces lésions et de la conformation du garrot, le pus, au lieu de s'évacuer à l'extérieur, a tendance à gagner vers le profond; si elle atteint les os ou les ligaments qui constituent la base anatomique de cette région, il en résulte de la nécrose osseuse ou ligamentaire, et la production de l'accident redoutable qu'est le mal de garrot. Celui-ci est caractérisé par l'engorgement de la région, d'abord chaud et douloureux, puis froid et indolore, et la production d'orifices fistuleux par lesquels s'écoule du pus de mauvaise nature, clair grisâtre, plus ou moins mélangé de lambeaux mortifiés d'os ou de ligaments. On a pu dire du mal de garrot qu'il a été longtemps l'opprobre de la médecine vétérinaire. C'est qu'en effet, malgré même des interventions chirurgicales occasionnant des décollements étendus, il est très difficile d'atteindre les foyers profonds de nécrose et de tarir la suppuration. Il n'y a pas bien longtemps encore, le mal de garrot, dans la majorité des cas, entraînait l'abatage des malades, après parfois plusieurs mois de traitement assujettissant. Nous sommes actuellement mieux armés pour combattre ce mal, grâce aux merveilleux pouvoirs de cicatrisation du sérum polyvalent de Leclanche et Valéris. Mais il n'en reste pas moins, que le mal de garrot constitue un accident des plus graves qui compromettent souvent l'utilisation économique des chevaux qui en sont atteints.

Ce que les cultivateurs doivent surtout retenir, c'est que les lésions du garrot, malgré leur bénignité initiale, sont toujours susceptibles d'entraîner le mal de garrot. C'est dire que leur traitement ne doit jamais être négligé, et le plus simple, alors même qu'il s'agit de lésions minimes, est de prendre l'avis du vétérinaire.

(Le Fermier). Fernand ESPUY.

ENGRAIS

Nous venons de faire paraître de nouveaux prix d'engrais pour les premiers mois de l'année en cours. Ces prix ont été envoyés à tous nos agents. Les consulter ou les demander à notre siège social. Se hâter de commander d'urgence, pour éviter tout retard dans les livraisons.

Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure

La loi Loucheur et l'Agriculture

La loi du 13 juillet 1928 sur les Habitations à Bon Marché n'assure dans le monde rural, des avantages, très appréciables d'ailleurs, qu'aux ouvriers, petits cultivateurs et artisans. Elle ne s'applique ni aux fermiers, ni métayers, ni aux propriétaires qui voudraient construire, améliorer ou réparer des logements pour leurs ouvriers.

C'est une lacune considérable, surtout pour nos régions où les fermiers, métayers et ouvriers agricoles, logés par les propriétaires, forment une masse très considérable parmi les travailleurs des champs.

L'agriculture ne laisse pas, surtout dans l'état de crise actuelle, tant de bénéfices que les propriétaires terriens soient en mesure d'entreprendre sans aide les immobilisations que nécessitent la construction ou la réparation des habitations rurales.

Ainsi la loi Loucheur, restreignant à quelques catégories seulement l'amélioration des logements ruraux et encourageant, d'autre part, l'éducation de nombreuses habitations saines et confortables dans les villes et leur banlieue, y attirera les travailleurs des champs. Elle aura ainsi la fâcheuse conséquence indirecte de donner un élan nouveau à l'exode des campagnes.

La Chambre d'Agriculture a émis le vœu que la loi du 13 juillet 1928 soit amendée et complétée pour permettre aux propriétaires qui voudraient construire, améliorer et réparer des logements pour leurs fermiers, métayers et ouvriers, de profiter des avances à taux réduits quand les logements seront destinés à être habités par « des personnes peu fortunées et travaillieuses et quand, d'autre part, le coût des constructions ne dépassera pas les maxima légaux.

Assurances Sociales

La loi du 5 avril 1928 a été conçue uniquement au point de vue du salariat industriel et commercial, en méconnaissance totale des particularités du salariat agricole. Elle se trouve en fait dans sa forme actuelle complètement inapplicable à l'agriculture pour laquelle elle constituait une charge accablante.

Le Gouvernement l'avait si bien compris que, pour obtenir des Chambres un vote rapide de la loi, il avait dû promettre de présenter, à bref délai, un texte modificatif applicable à l'agriculture. Dix mois ont passé et l'on n'a pas encore entendu parler de ce texte.

La Chambre d'Agriculture demande à nouveau que les dispositions relatives à l'agriculture, éparées dans la loi du 5 avril 1928, en soient extraites, maniées et réunies dans un texte spécial aux Assurances Sociales agricoles; et, sans préjudice des observations antérieures qu'elle a déjà présentées, elle insiste notamment sur les modifications nécessaires dans l'ordre agricole pour :

1^o Accorder une gestion autonome des

risques agricoles aux organisations mutualistes professionnelles existantes ou à créer.

2^o Consacrer à tous égards le principe de l'égalité de traitement entre les organismes administratifs et ceux dus à l'initiative privée, qui, les uns et les autres, collaborent à l'application des Assurances Sociales;

3^o Laisser la liberté aux caisses agricoles, en cas de gestion bénéficiaire, de faire des ristournes ou de consentir des réductions, au prorata des versements effectués;

4^o Autoriser les salariés devenant exploitants à recouvrer, en vue d'achat d'immobiliers ou d'aménagement de l'exploitation, la partie des versements affectée aux risques de capitalisation;

5^o Simplifier les formalités abusives, spécialement quant au livre de paye, à l'affiliation, aux déclarations d'embauchages, aux dates de versements;

6^o Affirmer que les membres de la famille vivent sous le toit du chef d'exploitation et entretenus par lui, mais non salariés, ne sont pas des assurés obligatoires;

7^o Améliorer les avantages offerts aux assurés facultatifs qui, dans l'état actuel de la loi, ont intérêt à ne pas y adhérer.

Demande enfin qu'un nouveau texte sur les assurances sociales agricoles, répondant aux conditions ci-dessus, soit rapidement élaboré et soumis, avant délibération, à l'avis des Chambres d'Agriculture.

Politique du Lait

La consommation du lait en nature n'a presque pas varié depuis de nombreuses années. Sa production non plus. Par contre, la consommation du beurre a nettement augmenté, et dans notre département, surtout dans sa partie sud, la production a cru de façon sensible. Sans doute cette fabrication était-elle plus rémunératrice que la vente du lait. De même l'industrie du fromage tend à se développer.

La Chambre a constaté combien le lait était un sujet « sensible » sur lequel les esprits s'échauffent facilement. Une hausse de 1 ou 2 sous fait verser des flots d'encre à la presse, et met l'autorité administrative en émoi alors que tous restent parfaitement calmes devant des augmentations

